

Article 31 du Règlement

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le député de Regina nous a servi des arguments fort convaincants à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi. Nous sommes en faveur d'un report de six mois de l'étude de cette mesure parce que nous voulons entendre d'autres intervenants.

Je voudrais que le député me dise ce qu'il pense de l'entente que le ministre fédéral et ses homologues provinciaux ont conclue en juillet à Prince-Albert lorsqu'ils ont démantelé ce programme en l'absence des agriculteurs.

Le ministre de l'Agriculture se plaît à vanter cette entente. À dire qu'elle a fait l'unanimité. Mais quand on creuse un peu, on constate que ni l'Île-du-Prince-Édouard, ni le Nouveau-Brunswick, ni la Colombie-Britannique, ni l'Ontario, ne l'ont aimée. La formule qu'on a conservée dans le projet de loi C-48 est celle que le Québec et Terre-Neuve utilisent depuis des années. Le Québec l'applique à sa façon, de sorte qu'en fin de compte, les trois partenaires assument une part égale des frais.

Je me demande si le député croit toujours que les agriculteurs ont eu voix au chapitre. Ne serait-ce pas plutôt que le gouvernement fédéral est parvenu à obtenir par la contrainte, et sans la présence des agriculteurs, l'accord des trois provinces des Prairies qui attendent toujours le versement de l'indemnité de sécheresse?

En fait, les deux partenaires se sont entendus pour réduire de moitié leur participation; de cette façon le fédéral économisera 25 ou 50 p. 100 des frais qu'il assumait, de sorte que les agriculteurs seront contraints d'assumer eux-mêmes 50 p. 100 des frais jadis supportés les gouvernements fédéral et provincial. Je me demande ce que le député pense de ces deux partenaires qui ont conclu cet accord en prenant bien soin de ne pas inviter aux négociations le troisième partenaire qui sera appelé à assumer le gros des frais.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il a parfaitement eu raison de signaler que l'accord intervenu à Prince-Albert quant au partage des frais est l'aboutissement de tractations comme celles dont le gouvernement fédéral et certains premiers ministres provinciaux ont l'habitude.

Dans bien des cas, les premiers ministres provinciaux sont de bonnes poires. Ils se sont encore laissés manipuler cette fois-ci, dans l'espoir que le gouvernement fédéral va encore indemniser les agriculteurs victimes de la sécheresse, ou qu'il ne va pas réduire en tout ou en partie d'autres projets. Ils croient se comporter en hommes d'État et en fins diplomates en acceptant d'assumer une

plus grande partie des frais de ce programme, dans l'espoir d'obtenir de l'argent pour quelque autre projet. Je ne saurais expliquer autrement leur comportement. C'est ou bien cela, ou bien le résultat, chez certains d'entre eux, d'une stupidité sans borne.

La Chambre est saisie d'un projet de loi analogue. Je ne comprends pas pourquoi les gouvernements de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard ne font pas une colère à tout casser d'être dorénavant privés des 40 millions de dollars que représentaient pour eux le tarif de l'Est et qui finançaient le maintien de minoteries et d'éleveurs terminaux à Halifax et à Saint John. Ce projet de loi condamne en quelque sorte ces trois activités. Il les ruine pour toujours. Les premiers ministres de ces trois provinces se tiennent cois. De même, les premiers ministres des trois provinces des Prairies se sont opposés à cette sottise.

Une voix: Ce ne sont pas les agriculteurs de l'Ontario qui l'ont fait.

M. Benjamin: Je ne connais pas d'association agricole qui l'ait fait et je viens de vérifier auprès du critique de notre parti en matière agricole.

Une voix: Je vais vous en communiquer la liste.

M. Benjamin: Faites cela, et je vais vous dire qui elles sont. Ce ne sont sûrement pas les associations coopératives, ni le Syndicat national des cultivateurs, mais j'imagine facilement qui elles sont. Toutes celles qui ne s'occupent pas d'agriculture, par exemple les fabricants de produits chimiques. Ils trouvent l'idée excellente.

• (1330)

Le gouvernement est en train de détruire un excellent programme qui permettait aux agriculteurs de se procurer de l'assurance-récolte. La loi avait été conçue de telle sorte que, lorsque les prix augmentaient, les agriculteurs payaient un peu plus et le gouvernement un peu moins.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est maintenant 13 h 31, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 31.)

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1400)

[Traduction]

LE MULTICULTURALISME

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): De 1885 à 1923, monsieur le Président, le Canada a perçu de chaque immigrant Chinois une taxe dite de capitation pouvant aller jusqu'à 500 \$, soit parce qu'il était originaire de Chine, soit parce qu'il était de descendance chinoise.